

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 802 876 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:

25.11.1998 Bulletin 1998/48

(21) Numéro de dépôt: **96901402.6**

(22) Date de dépôt: **17.01.1996**

(51) Int. Cl.⁶: **B65D 5/66**

(86) Numéro de dépôt international:
PCT/FR96/00072

(87) Numéro de publication internationale:
WO 96/22229 (25.07.1996 Gazette 1996/34)

(54) **BOITE D'EMBALLAGE DE SECURITE**

VERPACKUNGSSCHACHTEL MIT SICHERHEITVERSCHLUSS

TAMPER-RESISTANT PACKAGING BOX

(84) Etats contractants désignés:

AT BE CH DE DK ES FR GB IT LI LU NL SE

(30) Priorité: **17.01.1995 FR 9500434**

(43) Date de publication de la demande:

29.10.1997 Bulletin 1997/44

(73) Titulaire: **Marchal, Fabrice**

77350 Le Mée-sur-Seine (FR)

(72) Inventeur: **Marchal, Fabrice**

77350 Le Mée-sur-Seine (FR)

(74) Mandataire: **Lejet, Christian**

**Cabinet C. Lejet,
8, place des Victoires
92600 Asnières (FR)**

(56) Documents cités:

DE-U- 9 414 858

US-A- 3 971 505

US-A- 3 608 812

EP 0 802 876 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

La présente invention concerne les boîtes d'emballage de sécurité ne pouvant s'ouvrir que sous l'effet de manipulations particulières qui ne s'opposent pas à la facilité d'utilisation.

De manière générale, de telles boîtes sont destinées à contenir des produits pouvant être dangereux, tels que des produits chimiques, des médicaments, des aiguilles, etc..., et dont l'accès doit être contrôlé, notamment auprès des enfants pour éviter les accidents.

On a déjà proposé, par exemple dans le document US-A-3 608 812, une boîte en carton dont le couvercle supérieur est muni d'un verrou. Le verrou comporte un volet relié de façon pivotante à une paroi du corps de la boîte, et des languettes associées au couvercle sont destinées à coopérer avec le volet pour verrouiller de façon réversible le couvercle dans une position fermée. Une fente est prévue dans la ligne de pliage le long de laquelle le volet est articulé sur la paroi du corps, de sorte qu'en appuyant sur la paroi du corps, il en résulte un fléchissement du volet, le désengagement des languettes et la libération du verrou.

On connaît aussi du document US-A-3 971 505 une boîte pourvue d'un couvercle pivotant à l'arrière du corps de la boîte et ayant une paroi s'étendant vers le bas à l'avant du couvercle. Un élément d'arrêt, replié vers le haut, est prévu sur la surface interne de la paroi du couvercle s'étendant vers le bas, et un dispositif d'arrêt est prévu en repliant élastiquement vers l'extérieur le haut de la paroi antérieure de corps de la boîte. L'élément et le dispositif d'arrêt sont construits de telle manière que le second engage le premier pour empêcher tout mouvement lorsque le couvercle est fermé. Une pièce de pression est prévue sur la paroi du couvercle s'étendant vers le bas de telle manière qu'elle soit en face du dispositif d'arrêt. Elle est définie par des découpes et une portion de liaison entre elles sert de dispositif de scellement.

On connaît également du document DE-U-94 14 858 une boîte du même genre que celle du document précédent, ayant deux couvercles articulés par l'un de leurs côtés sur le corps de la boîte, le côté du couvercle opposé à cette articulation étant muni d'un rabat replié sur lui-même, de façon à coopérer avec une patte s'étendant à partir de la paroi correspondante du corps de la boîte, pour former un dispositif d'arrêt.

Bien que les boîtes connues des documents précédents comportent un dispositif de verrouillage du couvercle, une manipulation simple permet de les ouvrir facilement. Elles ne présentent donc pas la sécurité attendue quant à l'accès au produit qu'elles contiennent, et peuvent ainsi être à l'origine d'accidents.

La présente invention se place dans ce contexte et a pour objet de proposer une boîte de sécurité, ne pouvant s'ouvrir que sous l'effet d'une manipulation simple, mais non immédiatement accessible à une personne qui n'est pas familiarisée à une telle manipulation,

notamment à un enfant.

Dans ce but, la présente invention a pour objet une boîte d'emballage de sécurité comportant un réceptacle disposé à l'intérieur d'une partie extérieure, le réceptacle comportant sur seulement l'un de ses côtés une trappe d'accès formée avec une languette d'ouverture / fermeture, et la partie extérieure comportant sur une face en regard de la languette d'ouverture / fermeture une butée de sécurité.

Selon l'invention, le réceptacle comporte un mécanisme de poussée qui n'est opérationnel que si une pression est exercée sur la partie extérieure de la boîte.

Selon une caractéristique de l'invention, une butée de blocage est formée sur la languette d'ouverture / fermeture et est disposée, lorsque la boîte est fermée, dans le prolongement de la butée de sécurité formée sur la partie extérieure.

De façon préférentielle, le mécanisme de poussée est rendu opérationnel par une pression exercée sur les côtés opposés de la partie extérieure de la boîte adjacents à la face sur laquelle est formée la butée de sécurité.

Selon un mode de réalisation avantageux, la butée de blocage formée sur la languette d'ouverture / fermeture est placée en dehors du prolongement de la butée de sécurité formée sur la partie extérieure par la pression exercée sur les côtés opposés de la boîte adjacents à la face sur laquelle est formée la butée de sécurité.

De préférence, une poussée exercée sur le mécanisme de poussée permet de faire coulisser le réceptacle et de faire apparaître la languette d'ouverture / fermeture si et seulement si une pression est exercée sur les côtés opposés de la boîte adjacents à la face sur laquelle est formée la butée de sécurité.

Une telle boîte est réalisée, par exemple, en carton ou en plastique.

D'autres buts, caractéristiques et avantages de la présente invention ressortiront plus clairement de la description qui suit d'un exemple de réalisation donné à titre illustratif, en référence aux dessins annexés sur lesquels:

- La Figure 1 représente une vue en plan du recto d'une feuille destinée à former une boîte d'emballage selon la présente invention;
- La Figure 2 représente une vue en plan du verso de la feuille de la Figure 1;
- La Figure 3 représente une vue en coupe de la boîte d'emballage de l'invention après assemblage;
- La Figure 4 représente le verso d'une variante de réalisation de la feuille de la Figure 2, et
- Les Figures 5 à 9 représentent différentes étapes de l'ouverture d'une boîte réalisée conformément à la présente invention.

Le mode de réalisation qui va être décrit se réfère, de façon non limitative, à une boîte en carton. Bien évi-

demment, la feuille utilisée pourrait également être dans un des matériaux plastiques connus, tel le PVC.

En référence maintenant aux Figures 1 et 2, on a représenté les deux faces d'une feuille cartonnée F, après découpage et avant assemblage, destinée à former une boîte ou un boîtier d'emballage selon l'invention. Sur ces Figures, les traits pleins indiquent les lignes de découpe et les traits pointillés indiquent les lignes de pliage intérieur. Les points de collage sont repérés par les références a, b, c, d et e, et les points de positionnement correspondants à ces points de collage sont repérés par les références a', b', c', d' et e'.

La feuille F comporte une portion R destinée à former le réceptacle proprement dit du produit à emballer, et une portion E destinée à former la partie extérieure de la boîte, ces deux portions R et E étant d'un seul tenant.

Le réceptacle est formé en pliant à angle droit par rapport au fond 10 les côtés 3, 4 et 7, et en formant simultanément les soufflets latéraux 6 aux quatre coins du fond 10 et attenants aux côtés 3 et 4. Le côté 3 constitue une trappe d'accès au contenu de la boîte, et comporte une languette d'ouverture / fermeture 1, s'étendant à partir de la trappe d'accès 3, cette languette étant pliée elle aussi à angle droit par rapport à la trappe d'accès 3, et renforcée sur les côtés par collage des parties a et b sur les emplacements a' et b'. Cette languette d'ouverture / fermeture 1 est formée avec une butée de blocage 2, obtenue par pliage à 180 degrés et collage partiel aux deux extrémités de la partie e sur l'emplacement e' de la languette d'ouverture / fermeture 1.

Le côté 4 du réceptacle, opposé à la trappe d'accès 3, constitue un mécanisme de poussée pour l'ouverture de la boîte, comme on le verra par la suite.

La portion E, formant la partie extérieure de la boîte, comporte une butée de sécurité 5, obtenue par pliage à 180 degrés et collage partiel aux deux extrémités de la partie c sur l'emplacement référencé c'.

Une fois le réceptacle R et la partie extérieure E ainsi préparés par pliage et collage, la portion E peut être repliée sur le réceptacle R de façon à l'entourer complètement, et scellée par collage de la partie d sur l'emplacement d'. De façon avantageuse, on aura, au préalable, disposé dans le réceptacle R le produit à emballer, accompagné éventuellement d'une notice d'utilisation ou de mise en garde dans le cas d'un médicament.

On obtient ainsi selon l'invention une boîte d'emballage de sécurité, telle qu'on l'a représentée en coupe sur la Figure 3. Le réceptacle R et la partie extérieure E étant formés à partir de la même feuille cartonnée, il est bien clair que l'ouverture spontanée ou accidentelle du réceptacle R n'est pas possible.

De plus, une ouverture de la boîte par un simple appui sur l'un des côtés du réceptacle n'est pas non plus possible. En effet, si un utilisateur appuie sur le côté 3, le fait que le côté 4 soit à la fois solidaire du

réceptacle R et de la partie extérieure E empêche toute ouverture de la boîte. De même, si un utilisateur appuie sur le côté 4, il parviendra à déplacer le réceptacle R, jusqu'à ce que le bord de la butée de blocage 2 formée sur la languette d'ouverture / fermeture 1 vienne rencontrer le bord de la butée de sécurité 5 formée sur la partie extérieure E. L'ouverture de la boîte est, là encore, impossible.

Par contre, les longueurs L1 de la languette d'ouverture / fermeture 1, L2 de la butée de blocage 2, et L5 de la butée de sécurité 5, ainsi que la position relative de la butée de blocage 2 sur la languette d'ouverture / fermeture 1 par rapport à la butée de sécurité 5, sont telles que, comme on l'a représenté sur la Figure 6, une faible pression exercée par l'utilisateur de chaque côté de la boîte sur les petits côtés latéraux au niveau de la trappe d'accès 3, c'est à dire perpendiculairement au plan de la Figure 3 provoque la courbure du bord de la butée de sécurité 5, ce qui la soulève et la dégage ainsi du bord de la butée de blocage 2.

Si l'utilisateur appuie alors sur le côté 4, comme on l'a représenté sur la Figure 7, après avoir légèrement appuyé sur le côté 3 pour déverrouiller l'ensemble (comme représenté sur la Figure 5), ceci fait coulisser le réceptacle R dans la partie extérieure E et fait apparaître la languette d'ouverture / fermeture 1 hors de la boîte. L'utilisateur peut alors saisir cette languette 1 pour la sortir complètement de la boîte, et accéder ainsi au contenu de la boîte, conformément aux Figures 8 et 9.

Comme on le voit sur les Figures 1 à 3, la largeur de la languette d'ouverture / fermeture 1, de la butée de blocage 2 et de la butée de sécurité 5 est déterminée en fonction de la hauteur h du réceptacle R de la boîte.

Les soufflets 6 ont pour objet de rendre l'ensemble de la boîte hermétique en empêchant tout accès au contenu de la boîte, et ils permettent également une relative élasticité du mécanisme de poussée 4, de la trappe d'accès 3 et de la languette d'ouverture / fermeture 1.

Lorsque l'utilisateur désire refermer la boîte, il replace le produit dans le réceptacle R, puis il suffit d'introduire la languette d'ouverture / fermeture 1 sous la butée de sécurité 5 et de repousser la trappe d'accès 3 en direction du mécanisme de poussée 4. La butée de blocage 2 dépasse alors la butée de sécurité 5 et vient reprendre sa position de repos illustrée sur la Figure 3.

On a représenté, sur la Figure 4, une variante de réalisation de la feuille cartonnée représentée sur les Figures 1 et 2. Les éléments identiques ou équivalents sont affectés des mêmes signes de référence, éventuellement affectés d'un "prime".

La différence essentielle entre cette variante et l'exemple précédent réside dans la réalisation de la butée de blocage 2' et de la butée de sécurité 5'. La butée de blocage 2' est formée avec une découpe en arc de cercle s'étendant sur une partie de la largeur de la languette d'ouverture / fermeture 1, avant pliage et

collage partiel des extrémités de celle-ci.

De plus, la languette d'ouverture / fermeture 1 est renforcée par pliage sur elle-même à 180 degrés et collage des points de collage a et b sur les emplacements a' et b'. De façon avantageuse, pour renforcer encore plus cette languette 1, par exemple dans le cas où elle est appelée à subir un grand nombre d'ouvertures et de fermetures, on pourra insérer dans ce pli, avant collage, une mince feuille de plastique P, comme on l'a représenté en pointillés sur la Figure 4. Cette feuille de plastique P a essentiellement pour but d'éviter le déchirement du carton. Elle est avantageusement collée au carton avant découpage de la butée de blocage 2'.

De même, la butée de sécurité 5' est formée avec une découpe selon sensiblement le même arc de cercle que celui de la butée de blocage 2', ou selon un arc de taille légèrement inférieure, de manière à faciliter la pénétration dans la fente de la butée de blocage 2'.

Cette découpe peut être complétée de deux pliages 8 pratiqués du côté convexe de la découpe, de façon sensiblement perpendiculaire à la corde sous-tendant l'arc de cercle. Ces pliages 8 facilitent, en effet, le soulèvement de la butée de sécurité 5' lorsque l'utilisateur appuie sur les deux côtés.

Les manipulations nécessaires à l'ouverture et à la fermeture de la boîte réalisée selon cette variante de réalisation sont identiques à celles qui ont déjà été décrites, et ne seront donc pas reprises en détail.

De même, une mince feuille de plastique peut être favorablement collée à la feuille cartonnée avant découpage de la butée de sécurité 5', comme représenté Figure 4, pour éviter le déchirement du carton lors d'une utilisation répétée de la boîte.

On a donc bien réalisé une boîte de sécurité qui ne peut s'ouvrir que par l'application simultanée d'une pression sur les côtés de la boîte adjacents à la trappe d'ouverture, et d'une poussée sur le mécanisme de poussée. Toute autre manipulation ne permet pas d'ouvrir la boîte, ce qui interdit l'accès au contenu de la boîte aux enfants et aux personnes non familiarisées à la manipulation de la boîte selon l'invention. Une telle boîte est donc particulièrement bien adaptée à l'emballage de produits pouvant être dangereux, tels que des produits chimiques, des médicaments, des épingles, des punaises, des allumettes, et....

En outre, la boîte selon l'invention présente une meilleure résistance à l'écrasement que les boîtes classiques. Cette rigidité relative des flancs permet à la boîte de conserver sa forme et, par suite, participe à la fonction principale de sécurité.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation qui ont été décrits, mais elle est susceptible au contraire de recevoir de nombreuses modifications qui apparaîtront à l'homme du métier. C'est ainsi par exemple que la largeur, la longueur et la hauteur de la boîte pourront être choisies librement en fonction du produit particulier que l'on désire emballer.

Revendications

1. Boîte d'emballage de sécurité comportant un réceptacle (R) et une partie extérieure (E), **caractérisée en ce que** le dit réceptacle (R) est disposé à l'intérieur de la dite partie extérieure (E) de manière à y coulisser et comporte sur seulement l'un de ses côtés une trappe d'accès (3) formée avec une languette d'ouverture / fermeture (1), la partie extérieure comportant sur une face en regard de la languette d'ouverture / fermeture (1) une butée de sécurité (5), **en ce que** le réceptacle présente un côté (4) formant un mécanisme de poussée qui n'est opérationnel que si une pression est exercée sur les côtés opposés de la partie extérieure (E) de la boîte adjacents à la face sur laquelle est formée la butée de sécurité (5), **et en ce qu'**une butée de blocage (2) est formée sur la languette d'ouverture / fermeture (1) et est disposée, lorsque la boîte est fermée, dans le prolongement de la butée de sécurité (5) formée sur la partie extérieure (E).
2. Boîte d'emballage de sécurité selon la revendication 1, caractérisée en ce que la butée de blocage (2) formée sur la languette d'ouverture / fermeture (1) est placée en dehors du prolongement de la butée de sécurité (5) formée sur la partie extérieure (E) par la pression exercée sur les côtés opposés de la boîte adjacents à la face sur laquelle est formée la butée de sécurité (5).
3. Boîte d'emballage de sécurité selon la revendication 2, caractérisée en ce qu'une poussée exercée sur le mécanisme de poussée (4) permet de faire coulisser le réceptacle (R) et de faire apparaître la languette d'ouverture / fermeture (1) si et seulement si une pression est exercée sur les côtés opposés de la boîte adjacents à la face sur laquelle est formée la butée de sécurité (5).
4. Boîte d'emballage de sécurité selon la revendication 3, caractérisée en ce que des soufflets latéraux (6) attenants à la trappe d'accès (3) et au mécanisme de poussée (4) rendent la boîte hermétique et permettent une relative élasticité du mécanisme de poussée (4), de la trappe d'accès (3) et de la languette d'ouverture / fermeture (1).
5. Boîte d'emballage de sécurité selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que les butées de blocage (2,2') et de sécurité (5,5') sont obtenues par pliage à 180 degrés et collage partiel aux extrémités respectivement d'une partie (e) de la languette d'ouverture / fermeture (1) sur un emplacement (e') de celle-ci, et d'une partie (c) de la partie extérieure (E) sur un emplacement (c') de celle-ci.

6. Boîte d'emballage de sécurité selon la revendication 5, caractérisée en ce que les butées de blocage (2') et de sécurité (5') sont formées avec des découpes en arc de cercle.

5

7. Boîte d'emballage de sécurité selon la revendication 6 caractérisée en ce que la butée de sécurité (5') est formée avec une découpe selon sensiblement le même arc de cercle que celui de la butée de blocage (2'), ou selon un arc de taille légèrement inférieure.

10

8. Boîte d'emballage de sécurité selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que la butée de blocage (2') et/ou la butée de sécurité (5') est (sont) renforcée(s) par une feuille de plastique (P).

15

9. Boîte d'emballage de sécurité selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce qu'elle est réalisée par le découpage, le pliage et le collage d'une feuille (F) d'un seul tenant.

20

10. Boîte d'emballage de sécurité selon la revendication 9 caractérisée en ce que la dite feuille (F) est réalisée dans un matériau choisi parmi le carton et les plastiques.

25

Claims

1. Secure packaging box comprising a container (R) and an outer portion (E), **characterized in that** said container (R) is arranged inside said outer portion (E) so as to slide therein and comprises on only one of its sides an access door (3) formed with an opening/closing flap (1), while that face of the outer portion which lies over the opening/closing flap (1) includes a security catch (5), **in that** the container includes one side (4) forming a push mechanism which can only be operated if pressure is applied to those mutually opposite sides of the outer portion (E) of the box that are adjacent to the face on which the security catch (5) is formed, **and in that** a locking catch (2) is formed on the opening/closing flap (1) and lies, when the box is closed, in the plane of the security catch (5) formed on the outer portion (E).

30

35

40

45

2. Secure packaging box according to Claim 1, characterized in that the locking catch (2) formed on the opening/closing flap (1) is displaced out of the continuation of the security catch (5) formed on the outer portion (E) by applying pressure to those mutually opposite sides of the box that are adjacent to the face on which the security catch (5) is formed.

50

55

3. Secure packaging box according to Claim 2, char-

acterized in that the push mechanism (4) can be pushed in order to slide out the container (R) and reveal the opening/closing flap (1) if and only if pressure is applied to those mutually opposite sides of the box that are adjacent to the face on which the security catch (5) is formed.

4. Secure packaging box according to Claim 3, characterized in that side gussets (6) belonging to the access door (3) and to the push mechanism (4) seal the box hermetically and make possible a certain elasticity in the push mechanism (4), the access door (3) and the opening/closing flap (1).

5. Secure packaging box according to any one of the previous claims, characterized in that the locking catch (2, 2') and security catch (5, 5') are produced by the 180 degree folding and partial gluing at the ends of, respectively, part (e) of the opening/closing flap (1) onto an area (e') of said flap, and part (c) of the outer portion (E) onto an area (c') of said portion.

6. Secure packaging box according to Claim 5, characterized in that the locking catch (2') and security catch (5') are formed with arc-of-circle slits.

7. Secure packaging box according to Claim 6, characterized in that the security catch (5') is formed with a slit on approximately the same arc of a circle as that of the locking catch (2'), or on a slightly smaller arc.

8. Secure packaging box according to one of the previous claims, characterized in that the locking catch (2') and/or the security catch (5') is (are) reinforced with a sheet of plastic (P).

9. Secure packaging box according to one of the previous claims, characterized in that it is made by cutting, folding and gluing a single integral sheet(F).

10. Secure packaging box according to Claim 9, characterized in that said sheet (F) is made from a material chosen from cardboard and plastics.

Patentansprüche

1. Sicherheitsverpackungsschachtel mit einem Behältnis (R) und einem Außenteil (E), dadurch gekennzeichnet, daß das Behältnis (R) so im Innern des Außenteils (E) angeordnet ist, daß es dort gleiten kann, und an nur einer seiner Seiten eine Zugriffsklappe (3) aufweist, die mit einer Öffnungs-/Schließlasche (1) ausgebildet ist, wobei der Außenteil auf einer Seite gegenüber der Öffnungs-/Schließlasche (1) einen Sicherheitsanschlag (5) aufweist, daß das Behältnis eine Seite (4) aufweist,

- die einen Schiebemechanismus bildet, der nur dann funktionsfähig ist, wenn auf die gegenüberliegenden Seiten des Außenteils (E) der Schachtel neben der Fläche, an der der Sicherheitsanschlag (5) gebildet ist, ein Druck ausgeübt wird, und daß an der Öffnungs-/ Schließblase (1) ein Sperranschlag (2) gebildet ist, der sich bei geschlossener Schachtel in der Verlängerung des am Außenteil (E) gebildeten Sicherheitsanschlags (5) befindet. 5
2. Sicherheitsverpackungsschachtel nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß der an der Öffnungs-/ Schließblase (1) gebildete Sperranschlag (2) durch den auf die gegenüberliegenden Seiten der Schachtel neben der Fläche, an der der Sicherheitsanschlag (5) gebildet ist, ausgeübten Druck außerhalb der Verlängerung des Sicherheitsanschlags (5), der an dem Außenteil (E) gebildet ist, plaziert wird. 15
3. Sicherheitsverpackungsschachtel nach Anspruch 2, dadurch gekennzeichnet, daß ein auf den Schiebemechanismus (4) ausgeübter Druck ein Verschieben des Behältnisses (R) und Sichtbarwerden der Öffnungs-/Schließblase (1) gestattet, und zwar nur dann, wenn auf die gegenüberliegenden Seiten der Schachtel neben der Fläche, an der der Sicherheitsanschlag (5) gebildet ist, ein Druck ausgeübt wird. 20
4. Sicherheitsverpackungsschachtel nach Anspruch 3, dadurch gekennzeichnet, daß Seitenlappen (6), die an der Zugriffsklappe (3) und dem Schiebemechanismus (4) angrenzen, die Schachtel hermetisch verschließen und für eine relative Elastizität des Schiebemechanismus (4), der Zugriffsklappe (3) und der Öffnungs-/ Schließblase (1) sorgen. 25
5. Sicherheitsverpackungsschachtel nach einem der vorhergehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß der Sperranschlag (2, 2') und der Sicherheitsanschlag (5, 5') durch Falten um 180° und teilweises Kleben eines Teils (e) der Öffnungs-/Schließblase (1) an den Enden auf eine Stelle (e') davon bzw. eines Teils (c) des Außenteils (E) auf eine Stelle (c') davon erhalten werden. 30
6. Sicherheitsverpackungsschachtel nach Anspruch 5, dadurch gekennzeichnet, daß der Sperranschlag (2') und der Sicherheitsanschlag (5') mit kreisförmigen Ausschnitten ausgebildet sind. 35
7. Sicherheitsverpackungsschachtel nach Anspruch 6, dadurch gekennzeichnet, daß der Sicherheitsanschlag (5') mit einem Ausschnitt entlang im wesentlichen dem gleichen Kreisbogen wie dem des Sperranschlags (2') oder entlang einem Bogen etwas kleinerer Größe gebildet ist. 40
8. Sicherheitsverpackungsschachtel nach einem der vorhergehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß der Sperranschlag (2') und/oder der Sicherheitsanschlag (5') durch einen Kunststoffbogen (F) verstärkt sind/ist. 45
9. Sicherheitsverpackungsschachtel nach einem der vorhergehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß sie durch Schneiden, Falten und Kleben eines einstückigen Bogens (F) hergestellt ist. 50
10. Sicherheitsverpackungsschachtel nach Anspruch 9, dadurch gekennzeichnet, daß der Bogen (F) aus einem Papp- oder Kunststoffmaterial hergestellt ist. 55

Fig 1

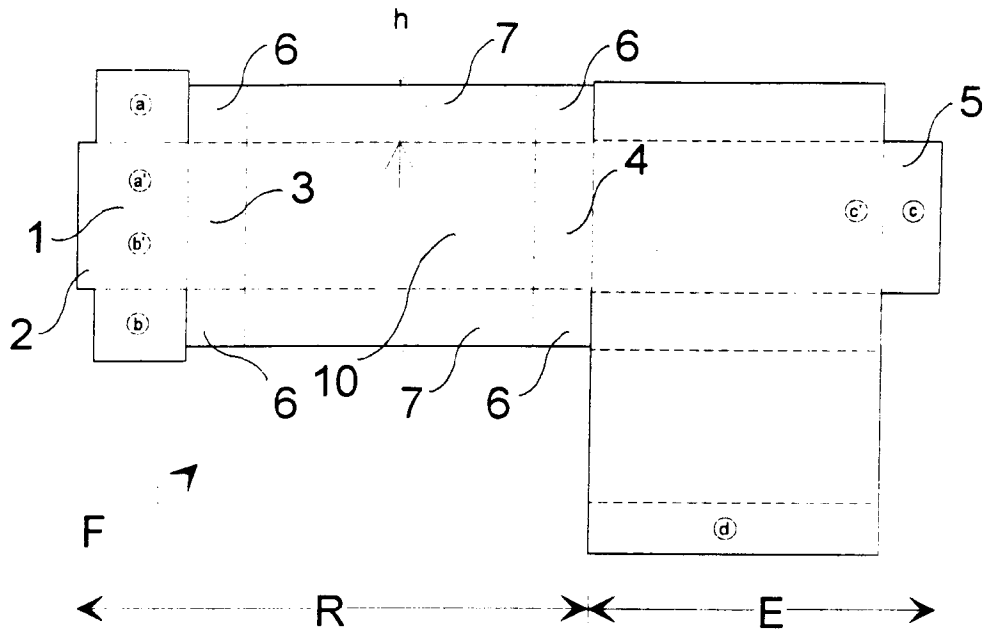


Fig 2

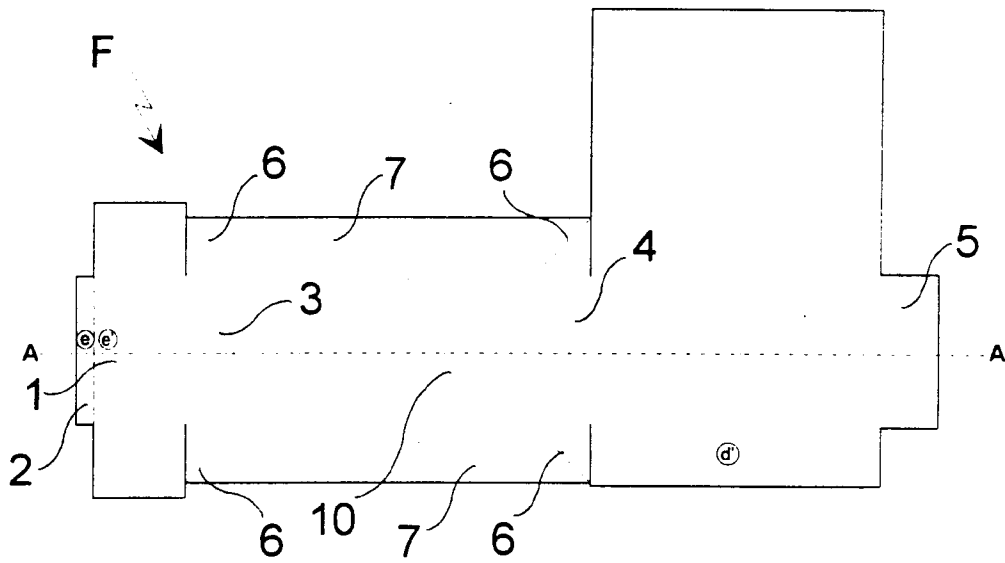


Fig 3

